

*Lors de l'assemblée générale de l'association des amis de la chèvre de Lorraine du 11 novembre 2009, les adhérents ont souhaité que l'association se dote d'une charte des éleveurs.*



## **CHARTRE DES ELEVEURS DE CHEVRE DE LORRAINE**

L'objectif de cette charte est que chaque éleveur puisse s'engager volontairement en faveur du respect d'un certain nombre de caractéristiques de la chèvre de Lorraine et de son élevage.

La chèvre de Lorraine s'inscrit dans la suite logique des chèvres communes du pays lorrain (cf. récit historique). Il s'agit de grandes chèvres, bonnes marcheuses, qui peuvent exploiter des ressources fourragères très variées, dans l'esprit des « gens de peu » qui nourrissaient historiquement leurs bêtes avec ce qu'ils avaient.

Nos animaux présentent une robe herminée (ou mouchetée) qui est une superposition des couleurs de base, de préférence le noir et le blanc. Ces couleurs témoignent des origines diverses de nos chèvres et des différents croisements qui ont eu lieu sur ce territoire. Cependant, un lien avéré (traçabilité) avec le troupeau originel est indispensable pour qu'une chèvre puisse prétendre au label « chèvre de Lorraine ». De plus, les poils longs et denses sont recherchés afin de pouvoir élever ces animaux à l'extérieur dans toutes les saisons. Nous souhaitons des animaux qui se distinguent même à l'œil nu des grandes races et qui ne portent pas le trait alpin ou la robe chamoisée à poils ras. Ainsi même le novice comprendra qu'il y a désormais un autre créneau caprin dans les campagnes lorraines.

L'alimentation et la production laitière visée doivent tenir compte de cet objectif d'élever les animaux en toute saison à l'extérieur. La base de l'alimentation est toujours le fourrage ! En été, c'est avant tout le pâturage sous toutes ces formes. Les petits éleveurs n'hésitent pas à combler un accès limité au foncier par du pastoralisme, du pâturage au piquet ou par de l'affouragement en vert. La base hivernale de la ration est forcément du foin, éventuellement de l'herbe enrubannée afin de pouvoir conserver le fourrage en toutes les conditions météorologiques. Cependant, le recours à l'ensilage (hors enrubannage) n'est pas accepté, car il ne correspond pas au type prépondérant d'élevage.

L'apport de concentré est raisonné en fonction de la production laitière des animaux. Afin de privilégier l'utilisation des ressources fourragères, la quantité de concentré journalière ne dépasse pas 900g /jour en pleine lactation. En hiver, le concentré passe en dessous de la barre de 500g /jour et se résume pour les éleveurs sans traite à guère plus que 200g /jour. Ainsi, l'apport de fourrage reste toujours la base de l'alimentation.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas d'élevage intensif en Lorraine ? Non, car une chèvre **en** Lorraine n'est pas automatiquement une chèvre **de** Lorraine ! En effet, nous ne souhaitons pas que la chèvre de Lorraine soit sélectionnée dans des élevages très intensifs. L'éleveur recherchant ce type d'élevage trouvera son bonheur dans les grandes races comme l'Alpine ou la Saanen qui ont démontré leur supériorité dans des conditions intensives d'élevage. Nous ne souhaitons pas engager nos animaux dans cette voie. Les éleveurs de la chèvre de Lorraine proposent un autre chemin d'élevage caprin qui reste fidèle à l'élevage historique : moins gourmand en intrants, plus modeste dans les résultats, favorable à la préservation de l'environnement, tout en maintenant une productivité correcte pour pouvoir rémunérer le travail de l'éleveur.

Par ailleurs, dans ce même esprit nous renonçons au désaisonnement hormonal de nos animaux. La production laitière de la chèvre de Lorraine doit suivre la disponibilité des ressources fourragères avec les saisons.

La signature de notre charte signifie un accord et le respect de ses principes. Il implique un engagement à élever les chèvres de Lorraine selon les recommandations de la charte, afin de pérenniser la forme d'élevage souhaitée par l'association des éleveurs de la chèvre de Lorraine.